

*Initiatives parlementaires*

reconnaît les disparités régionales et la viabilité accrue de l'environnement.

En deuxième lieu, la conférence sur une politique agro-alimentaire nationale s'est déroulée à Ottawa, en décembre. Cet événement a attiré 1 800 représentants des agriculteurs, des fabricants, des consommateurs et d'autres groupements intéressés.

La conférence a donné lieu à une série de discussions en comité sur sept sujets principaux. Nous sommes maintenant en train de donner suite à ces discussions. Des groupes d'étude ont été créés dans un certain nombre de domaines, dont le développement du marché et la valeur ajoutée, le financement et la gestion de l'exploitation agricole, les mécanismes de sécurité du revenu, la gestion de l'offre, les transports, la salubrité des aliments et l'intégration du développement agricole au milieu.

Voici comment les mécanismes de sécurité du revenu s'inscrivent dans cet ensemble. Un groupe d'étude fédéral-provincial sur la sécurité du revenu agricole était en place avant que ne commence l'examen de la politique agricole l'automne dernier. Ce groupe poursuivra son travail. Il a pour objectif de mettre au point un programme global à long terme de mécanismes de sécurité du revenu pour tous les produits et pour tous les agriculteurs. Le groupe préparera un rapport provisoire destiné aux ministres fédéral et provinciaux de l'agriculture pour leur réunion annuelle. Le groupe entreprendra ensuite l'automne prochain des consultations avec les organismes agricoles et d'autres parties intéressées.

Outre le groupe de travail sur la sécurité du revenu agricole, un comité spécial a été institué afin d'examiner plus particulièrement la question de la sécurité du revenu des céréaliculteurs. Le comité a été mis sur pied après la conférence de décembre sur la politique agricole. Il a été institué parce que notre gouvernement reconnaît que les producteurs de céréales et d'oléagineux connaîtront vraisemblablement de très graves problèmes de revenu pendant la prochaine campagne agricole.

Il nous faut mettre au point des propositions visant à leur venir immédiatement en aide. Ces propositions doivent s'inscrire dans le cadre d'un programme national. Le ministre de l'Agriculture a demandé au Conseil national des grains de laisser à l'industrie et aux provinces le soin d'engager les consultations. Ce processus est déjà en cours. Le comité a tenu sa première réunion à Winnipeg pendant la deuxième semaine de janvier. Ce comité prévoit proposer aux ministres, d'ici la fin du printemps, un programme de protection des céréaliculteurs. Un projet de loi devrait être présenté d'ici la fin de l'année.

C'est ici qu'entre en jeu la question dont nous discutons aujourd'hui. Si nous voulons apporter des modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, nous devons envisager ces modifications dans le contexte de l'examen des programmes de protection des céréaliculteurs et de tous les programmes de protection des agriculteurs qui est actuellement en cours.

La question des grains autoconsommés et des programmes de stabilisation est un important problème qui préoccupe depuis longtemps les agriculteurs de tout le pays. Le coût de production des grains destinés à l'alimentation du bétail n'est pas entièrement pris en compte dans les programmes de stabilisation du prix du bétail ou dans les programmes de stabilisation du revenu des céréaliculteurs.

Le député de Regina—Qu'Appelle a demandé au gouvernement de songer à apporter des modifications précises à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Examinant l'ensemble de la situation dans le secteur agricole, le gouvernement songe à faire les adaptations nécessaires pour faire face à l'avenir sur tous les plans. L'énoncé «Partenaires dans la croissance» ne doit pas se résumer à de beaux discours. Il faut aussi prendre des engagements envers les producteurs et les travailleurs du secteur agro-alimentaire à prendre des mesures au cours des quelques prochaines années.

Nous invitons l'opposition à participer à ce processus d'une manière constructive. Appliquer les dispositions de ces deux lois aux grains autoconsommés ne constitue peut-être pas la meilleure solution. En fait, cette mesure risque de créer toute une nouvelle série d'injustices, voire un retour à des programmes gouvernementaux appliqués au coup par coup. Nous devons avoir une idée du contexte général.

D'abord certains programmes de stabilisation, dans le domaine laitier par exemple, comprennent déjà le coût des grains autoconsommés. S'il était tenu compte de ces coûts dans ces deux lois de stabilisation certains producteurs recevraient une indemnité trop élevée. En second lieu, si ces deux lois s'appliquaient aux grains autoconsommés ces programmes subiraient une modification fondamentale. À l'heure actuelle, ceux-ci sont fondés sur les ventes. S'il était tenu compte des grains autoconsommés dans les programmes, ces derniers devraient être fondés sur la production plutôt que sur les ventes. Cela ajouterait une dimension complètement nouvelle à la gestion des programmes.

Les députés d'en face ne craignent peut-être pas d'alourdir le fardeau administratif des agriculteurs et d'augmenter les coûts des contribuables. Notre point de vue est différent. Si les deux programmes étaient fondés sur la production, les autorités seraient forcées de recueillir des données sur le rendement de chacun des agriculteurs.